

Nombre de membres en exercice : 45

Présents : Daniel JOLLIT, Sabrina GENAUZEAU, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Virginie FAVIER, Bernard COMTE, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Jérôme BILLEROT, Marie-Claude PAPET, Joël COSSET, Yannick MAILLOU, Sophie FAVRIOU, Marie-Laure WATIER, Christian HERAUD, Alain BORDAGE, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Marie NAUDIN, Régis MARCUSSEAU, Evelyne VEZIER, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Tony CHEYROUSE, Corinne PASCHER, Dominique ANNONIER, Corinne GUYON, Angélique CAMARA, Michel CHANTREAU, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Didier PROUST, Michel RICORDEL, Johanny HU, Jean-Marie SABOURIN.

Pouvoirs : Laurent BALOGÉ donne pouvoir à Sabrina GENAUZEAU, Sébastien FORTHIN donne pouvoir à Yannick MAILLOU, Daniel PERGET donne pouvoir à Michel RICORDEL.

Président de séance : Daniel JOLLIT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260128-DE-2026-01-18-DE

Secrétaire de séance : Angélique CAMARA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2026



DE-2026-01-18 DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CRÉATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS MÉGY SUD 2

Rapporteur : Didier JOLLET

Monsieur le vice-président délégué expose au conseil communautaire que la communauté de communes Haut Val de Sèvre a pour projet l'extension de la zone d'activités de MÉGY Sud 1. En effet, cet aménagement concerne la création de la zone d'activités MÉGY Sud 2.

Le terrain à aménager est desservi par le chemin rural existant, reliant le giratoire existant à la rue du château d'eau. Le projet prévoit l'élargissement du chemin rural puis la création d'une voirie permettant la desserte des lots. À noter qu'une démarche de gestion intégrée des eaux pluviales est également prévue dans le projet.

La création de dispositifs de gestion autonomes des eaux de pluie permettra d'éviter le raccordement de l'emprise au réseau gravitaire EP.

L'AVP a été validé avec un démarrage souhaité fin 2026 pour un montant total de l'opération de 668 922.50 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

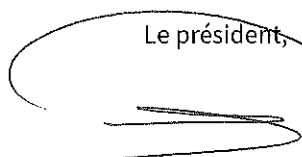
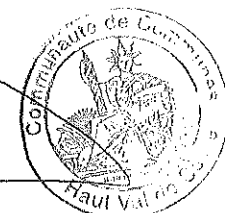
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
MOE	92 495.00 €	DETR Axe3.1 (eaux pluviales) (40% de 104 000 €)	41 600.00€
Travaux Dont Travaux eaux pluviales	576 427.50 € 104 000.00 €	Autofinancement	627 322.50 €
Total	668 922.50 €	Total	668 922.50 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une demande de subvention auprès de la Préfecture des Deux-Sèvres (DETR) pour un montant de 41 600 € HT au titre de l'amélioration de la qualité de l'environnement, la sécurité et le cadre de vie (aménager – valoriser l'espace public – protection de la ressource en eau : gestion intégrée des eaux pluviales)
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer et à déposer toutes les pièces administratives afférentes à cette demande.

Le président,

Le/la secrétaire de séance,

